



<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) LEADER 2014-2020</b>
---

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le lundi 15 février 2016, à 14h30, à Épinal Golbey Développement à ÉPINAL, sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSEL, Président du PETR du Pays d'Épinal.

**SONT PRÉSENTS :**

*Au titre du Collège Public*

<b>VILLEMEN</b>	Yannick	<b>EYMARD</b>	Philippe
<b>MARCOT</b>	Véronique	<b>GIMMILLARO</b>	Martine
<b>GERARD</b>	Alain	<b>TRIBOULOT</b>	Pascal
<b>BRETON</b>	Alain	<b>DAGNEAUX</b>	Denis
<b>COLIN</b>	Gérard	<b>ROUILLON</b>	Jean-Baptiste
<b>DESVERNES</b>	Yves	<b>VITU</b>	Cyril
<b>FOURNIER</b>	Michel	<b>ROUSSEL</b>	Alain
<b>VILMAR</b>	Patrick	<b>DREVET</b>	Gilles

*Au titre du Collège Privé*

<b>GRANDVALLET</b>	François	<b>HAUPERT</b>	Benjamin
<b>JOLY</b>	Jean-Claude	<b>BASTIEN</b>	Yves
<b>OHNIMUS</b>	Stéphane	<b>REID</b>	Guido
<b>PETIT</b>	Julien	<b>KUHN</b>	Michel
<b>RENAULD</b>	Dominique	<b>PERRIN</b>	Roger
<b>RENAUD</b>	Stéphanie	<b>GODFROY</b>	Guillaume
<b>LECOMTE</b>	Jean-François	<b>BARBIER</b>	Jean-Michel
<b>HOUILLON</b>	Fabienne	<b>ORIEL</b>	Gérald
<b>THIEBAUT</b>	Maxime	<b>HOUOT</b>	Angélique
<b>CLEMENT</b>	Roger	<b>HOUILLON</b>	Jean-François

**SONT EXCUSÉS :**

*Au titre du Collège Public*

<b>BLERON</b>	Laurent	<b>MEAUSSONE</b>	Pierre-Jean
---------------	---------	------------------	-------------

*Au titre du Collège Privé*

<b>TAVERNIER</b>	Christine
<b>BARLIER</b>	Aude
<b>MARTINEZ</b>	Jérôme

## SONT ABSENTS :

### *Au titre du Collège Public*

<b>DULOT</b>	Frédéric	<b>MARTIN</b>	François
<b>MAROT</b>	Joel	<b>THOMAS</b>	Jean-Marie
<b>CLOQUARD</b>	Adrien	<b>DUBOIS</b>	Gilles
<b>SALQUEBRE</b>	Bernard	<b>MOMON</b>	Dominique
<b>MANTEL</b>	Michel	<b>NEGRIGNAT</b>	Catherine
<b>THIERY</b>	François		

### *Au titre du Collège Privé*

<b>VIRION</b>	Eric	<b>RAYEUR</b>	Laurence
<b>KNEUSS</b>	Pascal	<b>THOUVENIN</b>	Anny
<b>MATHIOT</b>	Jean-Charles	<b>COLIN</b>	Roger
<b>COIGNUS</b>	Patrick	<b>COLIN</b>	Frédéric
<b>FOUCAUT</b>	Jean-Baptiste	<b>COURTOIS</b>	Michel
<b>JACQUET</b>	Alain	<b>ZIMMERMANN</b>	Yves

### *Assistent également à la réunion :*

MARTINELLI Dominique, Responsable administrative et financière du PETR  
MEURIN Éric, Chef du service Forêt de la Chambre d'Agriculture des Vosges  
RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal  
REMY Quentin, Animateur LEADER  
TISSAIRE Benjamin, Service civique

---

Monsieur Alain ROUSSEL remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion, ainsi que Monsieur Jean-François LECOMTE, Président de l'ancien GAL, pour avoir accepté d'accueillir cette première rencontre du GAL Leader 2014-2020.

En préambule, Monsieur Jean-François LECOMTE présente l'ancien programme LEADER 2007-2013 qui était axé notamment sur le développement des services à la personne en milieu rural. Le mode de fonctionnement des fonds LEADER est également présenté avec les rôles de la cellule LEADER du Pays d'Épinal.

Monsieur Alain ROUSSEL présente le travail accompli par les professionnels de la filière pour monter ce programme LEADER et les remercie pour leur investissement. Il rappelle que la candidature du Pays d'Épinal Cœur des Vosges, dont la thématique est « **Un Pays rural sur la voie d'une attractivité économique durable via le développement économique durable de la filière forêt-bois** » a obtenu une dotation Leader de 1 204 075 € au titre du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020. Par ailleurs, il est à préciser qu'une enveloppe réservataire de 2 000 000 € est prévue sur la période de programmation et sera allouée aux territoires sélectionnés selon des modalités restant à définir, sans doute en fonction de leur consommation.

Après cette introduction, Monsieur Alain ROUSSEL présente la composition du comité de programmation, organe décisionnel pour la cellule LEADER du Pays d'Épinal. L'ensemble des structures sont citées et un tour de salle est réalisé.

L'importance du double quorum est mise en avant par Monsieur Alain ROUSSEL. Le double quorum signifie que :

- 50 % des membres ayant voix délibérative doivent être présents, ou être représentés par un pouvoir,
- 50 % des membres présents et ayant voix délibérative, ou étant représentés par un pouvoir, doivent appartenir au collège privé.

Madame Stéphanie RAUSCENT explique que le Conseil de Développement, présidé par Monsieur Jean-François LECOMTE, va jouer à nouveau un rôle important. Lors de l'ancienne programmation, le conseil de développement et le GAL ont fusionné car leurs objectifs étaient similaires.

Madame Stéphanie RAUSCENT présente l'objet de l'association « Aux Sources du Parc », à savoir le développement et la création d'un Parc Naturel Régional entre le Sud-Ouest des Vosges, le Nord-Ouest de la Haute-Saône et l'Est de la Haute-Marne.

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur l'élection du Président du GAL 2014-2020. Monsieur Alain ROUSSEL propose à ce titre la candidature de M. Philippe EYMARD. Il justifie cette proposition par le fait que Monsieur Philippe EYMARD, Président de la Communauté de Communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle, possède déjà l'expérience du Pôle d'Excellence Rurale (PER) qui a été menée entre 2011 et 2015. De plus, il est également un professionnel du bois. Monsieur Philippe EYMARD fait remarquer que le PER du Pays d'Épinal est le seul PER s'intéressant à la filière bois à avoir consommé toute son enveloppe financière.

Monsieur Alain ROUSSEL propose ensuite la candidature de Monsieur Jean-François LECOMTE comme Vice-Président (ex-Président du GAL de la programmation précédente).

Monsieur Alain ROUSSEL demande à l'assemblée si d'autres personnes désirent candidater à ces postes de Président et de Vice-Président. Personne ne se manifeste.

Monsieur Alain ROUSSEL demande ensuite à l'assemblée si elle souhaite un vote à bulletins secrets pour l'élection du Président et du Vice-Président. Celle-ci répond par la négative.

**Après avoir voté, les membres présents ont élu, avec vingt-huit voix « Pour », deux abstentions et zéro voix « Contre », Monsieur Philippe EYMARD en qualité de Président du GAL et Monsieur Jean-François LECOMTE en qualité de Vice-Président du GAL.**

Monsieur Philippe EYMARD fait remarquer que ce programme LEADER est la suite du PER « Bois Feuillus » et remercie les membres présents pour la confiance qu'ils lui ont témoignée à travers ce vote.

Monsieur Philippe EYMARD aborde le point suivant de l'ordre du jour, à savoir l'adoption du règlement intérieur. Madame Stéphanie RAUSCENT présente le fonctionnement LEADER, qui est une délégation de fonds publics sur le territoire ; le Comité de Programmation étant l'instance décisionnelle appelée à se prononcer sur le caractère recevable des projets et sur l'attribution des fonds. Madame Stéphanie RAUSCENT fait remarquer que lors de l'ancienne programmation, l'application de la règle du double quorum n'a pas posé problème.

**Après avoir voté, les membres présents ont validé, à l'unanimité, le règlement intérieur.**

Monsieur Philippe EYMARD aborde ensuite le dernier point de l'ordre du jour qui est la stratégie. Madame Stéphanie RAUSCENT fait savoir qu'au regard du travail qui est mené depuis 3 mois avec l'Autorité de Gestion, le rendu ne doit pas comporter de doublons avec d'autres programmes de financement européens. De ce fait, plusieurs axes et fiches actions ont dû être retirés du programme. Madame Stéphanie RAUSCENT précise en outre que les fiches actions sont fongibles en termes d'enveloppe financière.

Madame Stéphanie RAUSCENT procède ensuite à une présentation, axe par axe, de la stratégie :

#### **Axe 1**

**1.1** Cette fiche action est dimensionnée de façon à assurer l'animation et la gestion du GAL

**1.2** La coopération est obligatoire pour le programme LEADER. Pour le Pays d'Épinal, le territoire d'inspiration est la région du Vorarlberg en Autriche. Une coopération avec ce territoire est envisagée.

**1.3** L'objectif de cette fiche action est d'expliquer aux grands publics et décideurs du territoire qu'il y a toute une économie derrière la forêt, ainsi qu'un travail d'animation.

Sur cette fiche action, Monsieur Roger PERRIN fait remarquer l'importance d'une animation au niveau de l'amont forestier sur l'équilibre faune/flore, sur la problématique du changement climatique, sur la problématique du reboisement. Monsieur Philippe EYMARD répond que dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, un diagnostic a été établi par la Chambre d'Agriculture des Vosges, le CRPF, l'ONF, Forêts et Bois de l'Est. Le Pays d'Épinal a donc l'habitude de travailler avec ces partenaires et il est là pour aider les porteurs de projet et donc les initiatives de ces partenaires.

#### **Axe 2**

**2.1** Cette fiche action a été délimitée en fonction de ce que réalise déjà le GIPEBLOR, afin de ne pas faire doublon.

**2.2** Les partenaires forestiers et la cellule LEADER ont dû trouver des solutions aux remarques de l'Autorité de Gestion, ce qui a abouti au contenu des fiches actions.

**2.3** Monsieur Yves BASTIEN a posé la question de la pertinence des nouveaux documents et itinéraires techniques sylvicoles.

**2.4** Seule la partie animation a été conservée sur les thématiques de l'agroforesterie et des vergers conservatoires, car non finançables par ailleurs.

#### **Axe 3**

Les parties R&D (LERMAB) et formation (ENSTIB) ont été enlevées car finançables sur le PO FEDER.

**3.2** Fiche action notamment orientée vers la rénovation de façade des commerces pour les bourgs centres.

**3.3** Cette fiche action apporte un intérêt pour les élus au niveau de la construction bois. Les objectifs sont d'apporter des accélérateurs et de ne pas faire d'impasse sur les bureaux d'études et sur les tests, s'ils sont nécessaires.

Madame Stéphanie RAUSCENT rappelle que dans le cadre du PER, il y a eu 6 M€ d'octroyés pour 9 bâtiments.

Monsieur Gérald ORIEL pose la question des modes de construction et des essences privilégiées. Monsieur Stéphane OHNIMUS insiste sur l'importance du retour d'expérience. Monsieur Philippe EYMARD confirme que le Hêtre n'est pas forcément privilégié, mais que c'est surtout le bois local qui est visé.

Monsieur Pascal TRIBOULOT fait observer que par rapport au dossier initial, ceux qui font l'innovation dans la partie aval ne sont plus mentionnés. Monsieur Philippe EYMARD lui répond que les aides iront aux porteurs de projet qui utiliseront les compétences du LERMAB, ENSTIB et CRITT BOIS.

#### **Axe 4**

L'axe 4 étant très généraliste, peu de remarques ont été faites par l'Autorité de Gestion sur cet axe.

**4.1** Cette fiche action est assez facile d'accès et elle est plutôt portée vers de l'animation et du fonctionnement.

**4.2** La fiche action est notamment orientée vers de l'investissement.

**4.3** Le Fab Lab est la seule opération restante de la fiche action sur les outils de développement économiques, les autres (notamment la couveuse) étant finançables par ailleurs.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD propose que la prochaine réunion du GAL soit organisée à Xertigny. La date prévisionnelle est fixée au 29 mars 2016 à 14h30 ; le lieu d'accueil précis reste à définir.

La séance est levée à 16h15.

Le Président du GAL,

**Philippe EYMARD**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Philippe Eymard'.